

Communiqué



Le Sud-Soudan adhère à la Convention sur l'interdiction de mines antipersonnel

Genève et New York, le 11 novembre 2011 - La république récemment formée du Sud-Soudan a fait de l'interdiction des mines antipersonnel, l'un de ses premiers engagements multilatéraux conclus depuis son indépendance le 9 Juillet 2011. Le Sud-Soudan a déposé sa notification de succession à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, ou *Convention d'Ottawa*, aujourd'hui au siège des Nations Unies à New York, devenant ainsi le 158ème Etat à accepter d'être légalement lié par cet instrument humanitaire.

« La prolifération des mines au Sud-Soudan constitue un grave problème pour la reconstruction et le développement, et empêche les activités agricoles », a déclaré SE Gazmend Turdiu, président du traité. « En joindre la Convention le Sud-Soudan fait un engagement pour déminer son territoire, assister aux victimes, et jamais, en aucune circonstance employer mines antipersonnel ».

Selon le Centre de Coordination des Nations Unies au Sud-Soudan, « tous les 10 états du pays ont rapporté des blessures et de décès à cause des mines. La contamination de 306 villages est d'une dimension variable, à partir d'un élément qui peut prendre une heure à détruire, ou de champs minés qui pourraient prendre jusqu'à un an ou plus pour dégager ». Jusqu'à septembre 2011, un total de 3 210 blessés et 1 263 morts avaient été signalés dans le pays. Depuis 2005, plus de 25 000 mines ont été détruites. Au jour, plus de 2 700 survivants d'explosions des mines terrestres ont été traités.

« En tant qu'Etat partie, le Sud-Soudan a le droit de demander aux autres Etats Parties à l'aider dans le déminage et à répondre aux besoins des victimes des explosions de mines antipersonnel » a dit Gazmend Turdiu. « Nous tous avons une responsabilité d'aider l'Etat le plus récemment formée et le plus récent en joindre la Convention en résoudre ces complexes défis ».

Avec l'adhésion du Sud-Soudan à la Convention, il y a presque une acceptation universelle de ce traité historique en Afrique sub-saharienne, où tous les pays sauf la Somalie, ont rejoint. L'adhésion du Sud-Soudan sera probablement suivie par ce de la Finlande et la Pologne qui ont indiqué qu'ils prennent des mesures pour adhérer au traité. En Septembre, Tuvalu est devenu le 157ème Etat en adhérer la convention.

« Nous nous réjouissons d'accueillir au Sud-Soudan dans notre onzième Assemblée des États parties (11AEP), à Phnom Penh du 27 novembre au 2 décembre » a déclaré SE. La réunion, est le plus grand rassemblement annuel des diplomates et des experts des mines du monde avec plus de 1 000 participants.

La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel

La Convention a été adoptée à Oslo en 1997 et signée la même année à Ottawa. Elle est entrée en vigueur en 1999.

Unité d'appui à l'implémentation de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel

GICHD | 7bis, avenue de la Paix | P.O. Box 1300 | 1211 Genève 1 | Suisse | t. + 41 (0)22 906 16 56
f. + 41 (0)22 906 16 90 | isu@apminebanconvention.org | www.apminebanconvention.org

À ce jour, 158 États sont parties à la Convention et 153 d'entre eux ne possèdent plus de stocks de mines. Plus de 44.5 millions de mines ont été détruites par les États parties.

En outre, 34 des 50 États qui ont produit des mines antipersonnel, sont désormais soumis à l'interdiction de production imposée par la Convention. Les États restants ont placé un moratoire sur la production et / ou le transfert des mines.

Le déminage a permis que des millions de mètres carrés de terres qui étaient autrefois considérés comme dangereux, soient à nouveau utiles pour des activités normales.

###

Pour plus d'informations ou entrevues sur tout aspect de la Convention ou sur les réunions, veuillez écrire à : ISU@APMineBanConvention.org, ou appeler Laila Rodriguez au +41 (0) 22 906 1656. Suivez la Convention sur notre [site d'Internet](#), [Facebook](#), [Flickr](#) ou [Twitter](#).